

Le 22 septembre 2014

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Louise Tremblay
Miller Thompson SENCRL
1000, rue de la Gauchetière ouest,
Bureau 3700
Montréal, Québec H3B 4W5

M^e André Turmel
Fasken Martineau Dumoulin
Tour de le Bourse, bureau 3700
800, rue du Square Victoria C.P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9

Objet : Demande pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, demande de fixation du taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire pour l'année témoin 2015, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande amendée de modification de ses tarifs à compter du 1er janvier 2015.
Dossier de la Régie : R-3884-2014 (Phase 3)

Chère consœur, cher confrère,

Dans le cadre de la phase 3 du dossier mentionné en titre, Gazifère demande à la Régie de l'énergie (la Régie) d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion des renseignements déposés sous pli confidentiel au chapitre 4 de la pièce B-0141 relatifs au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE).

Bien que la Régie n'ait pas encore tranché sur cette demande de confidentialité, il serait pertinent de prévoir que la première partie de l'audience prévue pour les 27 et 28 octobre 2014 se fera à huis clos avec Gazifère et la FCEI et aura pour objet la preuve en lien avec le chapitre 4 de la pièce B-0141 et les plaidoiries, avant d'aborder publiquement les autres sujets de ce dossier.

La Régie demande donc à Gazifère et à la FCEI de considérer cet élément afin de pouvoir indiquer à la Régie, lorsque cette dernière requerra les informations pertinentes à la planification de l'audience, le temps nécessaire à la tenue du huis clos.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml